



Le Journal de MALAUSSENE



La lettre du Maire

Malaussénoises, Malaussénois,

Pour 2023, beaucoup de réflexions sont à l'étude avec mon Conseil Municipal. L'année 2022 ne s'est pas déroulée sans embûche, sans oublier la tempête ALEX où, nous avons pallié au plus urgent en matière de remise en état. Il reste encore beaucoup de travaux : démolitions des biens éligibles au Fonds Barnier avec remise en état des terrains, calibrage des vallons, terminer la nouvelle voie d'accès depuis l'Ablé, au quartier impacté par la tempête.

Pour ce qui est le plus démoralisant, c'est la fermeture du Bar Restaurant Pizzeria où nous avons investi un budget pour réanimer cette Place du Centenaire qui nous invite à y passer de bons moments. Ce contre-temps, si l'on peut le dire ainsi, nous sanctionne pour un temps indéfini. Nous avons tout fait dans les règles pour que cette exploitation fonctionne jusqu'au jour où nous découvrons que l'aubergiste était interdit d'exploiter un commerce quel qu'il soit pour une durée précise. Cela ne l'a pas empêché de s'inscrire au registre du Commerce. Ce qui est le plus regrettable, c'est que le Tribunal de Commerce lui a accordé un numéro d'exploitation.

Mais tout n'est pas négatif pour l'année 2023. La salle polyvalente en fonction depuis septembre 2021 reste une construction et un lieu merveilleux pour accueillir les enfants de notre école, pour la cantine et l'accueil périscolaire.

Cependant, la Mairie, les associations et les administrés ne peuvent pas en disposer toute l'année, mais occasionnellement pour certaines réunions. C'est pourquoi nous prévoyons de construire soit une nouvelle salle des fêtes soit un nouveau centre périscolaire (cantine et garderie). Le projet est donc à l'étude et nous cherchons un terrain approprié à ce nouveau projet.

Nous avons encore beaucoup de remise en état de la commune, mais cela ne m'empêche pas de vous souhaiter une bonne année 2023 pleine de courage, de santé et de prospérité.

Bonne Année à tous.
Le Maire,
M. Jean-Pierre CASTIGLIA.

Votre Mairie



OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Du Lundi au Vendredi :

- le matin de 10h à 12h
- l'après-midi sur RDV de 14h à 17h (sauf Mercredi)

Accueil :

Tél : 04.93.05.34.00

E-mail : mairie@malaussene.fr

Contact pour M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Maire :

Tel : 04.93.05.34.01

E-mail : [maire@malaussene.fr](mailto:mairie@malaussene.fr)

Contact pour les adjoints :

Tel : 04.93.05.34.04

E-mail : adjoint@malaussene.fr

Contact secrétariat :

Tel : 04.93.05.34.07

E-mail : secretaire-malaussene@orange.fr

En raison du départ de certains de nos employés, nous avons recruté Fabien en remplacement de Guillaume et Daniela en remplacement de Maryline.

Nous avons créé un poste de 15 heures hebdomadaire pour venir en renfort de notre agent technique et c'est M. MORTZ Dominique qui occupe celui-ci depuis le 1er juin 2022.

Le Site web : www.malaussene.fr est de nouveau disponible. Nous remercions Katia qui l'a créé.

L'agence postale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 10h à 12h

L'ascenseur municipal a été inauguré le 31 juillet 2022 en présence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental, de M. Jean-Paul DAVID, représentant la Région PACA, et de nombreux Maires et administrés.

Nous vous rappelons que celui-ci est ouvert au public tous les jours et permet d'accéder à la Mairie, à la Chapelle, au jardin d'enfants et au centre du village.

Bibliothèque Communale

La médiathèque départementale a mis à disposition auprès de la Commune des expositions du 13 Octobre au 13 décembre : « Silence on pousse ! »

Et « Comme un arbre » jusqu'à mi février 2023.

Nous invitons tous les Malaussénois à venir contempler l'exposition en cours en s'adressant à Katia.



Pour 2023 - Bon à savoir

Civisme et respect des autres

*Le civisme est l'affaire de tous.
C'est le seul moyen de vivre bien
ensemble, en harmonie.*

De ce fait nous nous permettons de rappeler ces quelques règles de base :

Animaux : RAPPEL DES ARRETE N° 17/2000 ET 17/2007

Il est interdit de laisser les chiens déposer leurs déjections sur la voie publique. Les propriétaires sont tenus d'enlever celles-ci.

Des sacs sont déposés sous l'abri bus à cet effet.

Il est expressément défendu de laisser divaguer les chiens et chats sur la voie publique.

Stationnement

Prière de ne pas stationner sur l'aire de retournement de la Place et le long de la RD 326 aux endroits les plus étroits, car le véhicule de la SDA qui effectue le salage des routes, ne peut plus faire de manœuvres ou même circuler.

Les parkings sont prévus à cet effet. Il est interdit de stationner sur les places pour les personnes handicapées notamment celle située devant l'ascenseur.

Encombrants

Le service de ramassage des encombrants a été suspendu depuis 2020.

Vous voudrez bien les amener à la déchetterie de Puget Théniers qui est ouverte

**du mardi au samedi de 8 à 11 heures 45
et 14 à 16 heures 45.**

Local poubelles Gare de Malaussène

Que peut-on faire !!!!

La Mairie a du mal à faire face à l'incivilité des personnes malgré la fermeture du local à clé.

RAPPEL une clé a été donnée à chaque administré du quartier.



LE RECENSEMENT CITOYEN ou MILITAIRE

Recensement citoyen ou militaire :

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics.

Jeunes nés entre le 01/01/2007 et le 31/03/2007

Déclaration en Mairie du 1er janvier au 31 mars 2023

Jeunes nés entre le 01/04/2007 et le 30/06/2007

Déclaration en Mairie du 1er avril au 30 juin 2023

Jeunes nés entre le 01/07/2007 et le 30/09/2007

Déclaration en Mairie du 1er juillet au 30 Septembre 2023

Jeunes nés entre le 01/10/2007 et le 31/12/2007

Déclaration en Mairie du 1er octobre au 31 décembre 2023

REAAM (Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour)

La régie est en charge depuis le 1er janvier 2020 des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune.

Si vous rencontrez une difficulté, nous vous demandons d'appeler le NUMERO D'URGENCE : 08 00 71 03 28

Pour tout changement concernant les abonnements et pour répondre à toutes vos questions, il convient que vous adressiez une demande à :

regie.eau@smiage.fr

Tel : 0489089685

Site : www.smiage.fr

Canal d'arrosage

Les personnes qui se promènent sur le canal d'arrosage ne doivent absolument pas toucher les martellières. Celles-ci sont réglées de façon à réguler le débit de l'eau d'arrosage.

Nous constatons régulièrement que des personnes ferment ces martellières ce qui occasionne des débordements d'eau dans certaines propriétés privées.

Nous faisons appel au bon sens de chacun. Cela serait dommageable d'effectuer un dépôt de plainte à la Gendarmerie.



TEMPETE ALEX Reconstruction

TRAVAUX Route du cimetière— parking des Vignes et route du Toroné



Les travaux qui avaient débuté le 15 septembre 2021 pour la remise en état de la route du cimetière et du parking, de la route du Toroné et Sciaminier sont terminés depuis le 17/06/2022 (date de réception des travaux).

Le montant des travaux honoraires compris s'élève à 1 089 425,24 € TTC soit 907 854,50 € HT.

Ceux-ci ont été financés comme suit :

Le programme a été subventionné à 100 %.



Etat : Dotation de solidarité Subvention allouée : 617 721.00 €uros	Subvention reçue : 597 595, 60 €uros
Région PACA FRAT ALEX Inondation Subvention allouée : 231 273 €uros	Subvention reçue : 194 669.25 €uros (En attente du solde)
Département des AM Subvention allouée : 647 564 €uros	Subvention reçue : 635 498.15 €uros Dont 540 505.86 € transférés sur le projet de la voie de désenclavement pour les travaux d'urgence aux quartiers sinistrés

Travaux Canal Arrosage 2022

Pour améliorer notre canal d'arrosage, nous avons entrepris quelques travaux suite aux canalisations bouchées par des racines, cassées, et au diamètre de tuyau insuffisant pour le passage de l'eau.

L'entreprise DALMASSO a réparé des sections se trouvant au niveau de l'école (15852 €uros TTC).

L'entreprise PEROTTINO a changé 180 mètres de tuyau sous le village (33 240 €uros)

L'entreprise PRATICO, au printemps, interviendra au niveau du Moulin et au raccourci des Fondetta (10 000 €uros TTC).

Local motos et bornes d'incendie

Un local pour les motos a été créé à l'entrée du village. Celui-ci a été réalisé par l'entreprise FRED SERVICE pour un montant de 6600 €uros TTC.

Réparation de 3 poteaux et bouches à incendie (place du Centenaire — Grand Rue — Rue Ve-leuze).

Ces travaux ont été dirigés par la REAAM, reste à charge de la commune : 8742 €uros TTC.



Classement de la Piste de la Chèvrerie

La Commune a relancé le dossier pour le classement de la piste de la Chèvrerie en voie communale. Nous avons confié à Maître Vanessa RUCZ, Notaire à Nice tous les dossiers pour que les actes de cession au profit de la commune soient réalisés.

Certaines cessions devraient aboutir courant 1er trimestre 2023. Nous remercions les propriétaires qui ont accepté les cessions à l'€URO Symbolique.

Cependant, nous rencontrons des difficultés pour les recherches d'héritiers de certains propriétaires décédés.

Dès que nous aurons suffisamment avancé dans cette affaire, nous saisissons le Département pour le classement de cette route en voie départementale.

REUNIONS DE TRAVAIL AVEC LES SERVICES DE L'ETAT



Séance de travail avec Jean-Pierre Castiglia en présence du préfet Pelletier

La prestation d'évaluation inventive réalisée sous l'impulsion du préfet Pelletier, et associant Eric Daniel-Lacombe (architecte spécialiste du risque) et les équipes de la DDTM, a permis d'accompagner 10 villages impactés par la tempête Alex dans la construction de solutions innovantes, résilientes et créatives pour faire face à leurs défis d'aménagement.

Ce travail avait fait l'objet d'un séminaire de restitution le 7 juillet et de plusieurs réunions en Mairie (04/02, 15/03 et 13/06/2022). Le rapport final d'Eric Daniel-Lacombe, et le rapport de la DDTM précisant l'avis technique de l'État sur chaque principe d'aménagement, vient de nous être transmis.

RAPPORT DE LA DDTM

Les principaux questionnements de l'équipe municipale portaient sur les futures zones à urbaniser sur la commune. En effet, suite à la nouvelle connaissance du risque, les quartiers récemment urbanisés voient leur potentiel d'accueil d'aménagement fortement limité. Ainsi, Eric Daniel-Lacombe a pu échanger avec la commune pour identifier les zones de développement urbain les plus adaptées pour imaginer le futur développement du village.

Les secteurs identifiés et les scénarios envisagés sont une base de travail cohérente et pertinente à poursuivre dans l'élaboration d'un prochain document d'urbanisme. Dans ce cadre, il faudra construire la vision sur le futur du village et s'inspirer dans les scénarios proposés.

Dans le travail de la commune sur son urbanisme, il faudra nécessairement intégrer le risque. La proposition de recentrer les futures urbanisations en continuité du vieux village, en actant une forme de recul stratégique comme principe d'aménagement, est conforme à la vision de l'État. Les zones humides et cultivées le long du Var ne sont pas un secteur voué à être aménagé. Sur l'ampleur des expansions, il est nécessaire de bien cadrer la nécessité et l'ampleur des parcelles et le programme à aménager dans le cadre d'une réflexion d'urbanisme cohérente. L'État a déjà apporté une aide financière pour l'élaboration de ce document, et poursuivra l'accompagnement des réflexions dans la poursuite de l'élaboration de la carte communale.

L'État accompagnera la commune dans cette démarche.



Source : EDL

Les projets 2023

VOIE DE DESENCLAVEMENT

Conformément à l'arrêté du 2 juin 2021 de M. le Préfet des AM qui avait autorisé d'occuper temporairement des propriétés privées en vue d'entreprendre sur ces terrains les travaux et aménagements nécessaires à la réalisation d'une piste d'accès jusqu'aux quartiers sinistrés, suite aux événements climatiques survenus le 2 octobre 2020, pendant une durée de 5 ans, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892, l'appel d'offres a été lancé en janvier dernier. C'est l'entreprise COZZI qui a été retenue pour ce marché dont le montant des travaux s'élève à 701 316 €uros TTC.

Les travaux ont débuté en juin et sont en phase d'être terminés, cela a permis à l'entreprise chargée des démolitions par l'Etablissement Public Foncier d'engager les démolitions des biens éligibles au fonds BARNIER.

D'autre part, la procédure initiée par un propriétaire est toujours en cours à ce jour.

Le montant total de ce chantier s'élève à 793 280 €uros TTC (travaux — honoraires de Maîtrise d'œuvre — taxe de défrichement et frais annexes) pour la 1ère phase des travaux.

Le projet dans sa totalité s'élève à 1 846 743 €uros HT et est subventionné à hauteur de 90 % :

- Etat Fonds de reconstruction des vallées : 923 371.50 €uros
- Région PACA : 200 000 €uros
- Département : 540 505.86 €uros

Le cabinet de géomètre AFC a réalisé les documents d'arpentage pour l'emprise de la piste.



EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU QUARTIER TARDIVA

Le Sictiam par courrier du 21 novembre dernier, nous a informés de l'inscription au programme FACE 2022 de l'opération Extension du réseau électrique du quartier TARDIVA. Le montant des travaux est 169 873.36 euros HT subventionnés à 80% soit 135 898.69 euros HT. Les 20 % reste à la charge de la commune.

PROJETS D'AVENIR

Une réunion s'est tenue le mercredi 28 décembre avec Madame Carine ROUSSEL, Sous-préfète Nice Montagne et le service de la DDTM 06 pour évoquer les projets d'avenir pour la Commune.

Nous avons mis en avant l'étude pour la création d'une prise d'eau sous le pont de Massoins avec une conduite forcée jusqu'à l'usine hydroélectrique d'Egleros.

Nous envisageons la création d'une piste forestière pour rejoindre Toudon en partant de la piste des « Condamines ».

Les problèmes rencontrés avec l'ONF pour la piste du Rinouvier ont été également abordés.

Une réunion courant janvier 2023 avec l'ONF doit être programmée à l'initiative de la Préfecture pour faire un point général sur ces dossiers.

Création d'un nouveau parking aux Vignes

Suite aux acquisitions (parcelles section C 875-298), la commune avait sollicité le bureau d'études TPFi pour le chiffrage d'un avant projet sommaire en vue de la création d'un parking pouvant recevoir une quinzaine de véhicules.

Un dossier avait été déposé en janvier 2022 pour qu'il s'inscrive dans le programme de Dotation Etat des Territoires Ruraux. Malheureusement, ce projet n'a pas été retenu par les services de l'Etat.

Nous avons dû trouver un autre financeur pour cette opération : celle-ci a été retenue au titre de la dotation cantonale 2022. La subvention allouée par le département s'élève à 81 275 € pour un montant des travaux estimés à 223 000 €uros.

Nous avons demandé à notre maître d'œuvre de revoir ce dossier en vue de préparer l'appel d'offres.

Nous avons constaté beaucoup de retard de la part de notre maître d'œuvre dans la phase préparatoire.

Nous pensons que celui-ci pourra s'effectuer en début d'année avec une réalisation courant le 1er semestre 2023.

PANNEAUX GARE DE MALAUSSENE

De nouveaux panneaux seront installés en février 2023 à chaque entrée d'agglomération à la Gare de Malaussène.

Nous espérons que ces radars péda-

gogiques encourageront les automobilistes à réduire leur vitesse afin que nous puissions être en sécurité au niveau de ces carrefours et des arrêts de bus.

Montant des panneaux : 9747.96 €uros TTC.



Réfection du Moulin et du chemin du Viaduc

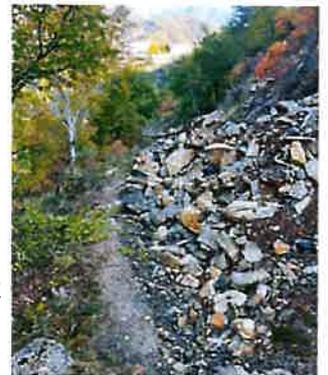
Grâce au Mécénat de la Principauté de Monaco pour la restauration du patrimoine des Vallées touchées par la Tempête ALEX, la Commune a reçu une dotation de 175 000 €uros par le biais d'une convention avec la Fondation du Patrimoine

Cette aide a été allouée principalement pour la restauration du Canal de l'Adous, au travaux de mise en valeur du moulin, et au chemin du Viaduc de la Ratte.

Nous avons déjà pu percevoir une aide de 120 000 €uros au mois d'août dernier pour les travaux effectués sur le canal de l'Adous réalisés après la tempête ALEX.

Deux autres dossiers qui étaient en cours de validation auprès de la Fondation du Patrimoine et de l'ABF, viennent d'être acceptés. Nous allons pouvoir réaliser les travaux courant 1er semestre 2023.

- reprise du chemin du Viaduc pour un montant de travaux de 35 784 €uros TTC
- Mise en valeur du moulin pour un montant de travaux de 55 251 €uros TTC



Cela s'est passé au village en 2022



La traditionnelle fête de la St Joseph s'est déroulée le 19 mars. Nous avons pu déguster le vin blanc et beignets élaborés par Laure.



COMITE DES FETES DE MALAUSSENE

Un concours de pétanques a été organisé à l'Ablé le 30 avril par le Comité des Fêtes.

Celui-ci connu un vif succès avec l'inscription à celui-ci de 30 triplettes.

Tous les participants se sont régalés avec les grillades et la restauration de la boulangerie de l'Ablé.



Ce tournoi de foot qui a réuni 10 équipes dont deux équipes de petit, a été remporté par le Comité des Fêtes.

Nous remercions tous les participants et le Comité des Fêtes pour cette journée.



organisé par le comité des fêtes de Malaussène avec la boulangerie de l'Ablié

30 équipes en doublettes étaient réunies pour cette soirée qui a connu un succès. Merci au Comité des Fêtes.

FETE PATRONALE DES 30 - 31 JUILLET ET 1er AOUT 2022

Organisée par le Comité des Fêtes, celle-ci a connu un franc succès :

Concours de boules, aubades à la population, soirée DJ, repas partagé sur la Place.

A ce week-end de fête s'est rajouté l'inauguration de la salle polyvalente « Suzanne COLLET », l'Ascenseur et le bâtiment de la Mairie.

De nombreuses personnalités y étaient présentes.



Cela s'est passé au village en 2022

« Les Soirées Estivales du Département 06 » : organisé par la Mairie



Comédie 20 ans après!

Le samedi 20 août, nous avons accueilli sur la Traverse une Comédie qui a été grandement appréciée par l'assemblée. Nous avons passé une agréable soirée en leur compagnie.

LES PETITS LOUPS

ont organisés de nombreuses manifestations pour les enfants du village :

La chasse aux œufs le 1er mai, la kermesse pour les enfants de l'école le 18 juin et le 6 novembre halloween . Nous les remercions vivement pour ces animations que les enfants ont appréciées.



La maison sport Santé

a organisé une marche sur le canal de l'Adous après quelques échauffement sur la Traverse, le 8 octobre.



SOCIETE DE CHASSE « LA MALAUSSENOISE »

Repas de la Société de Chasse avec concours de boules à l'Ablé le 9 juillet 2022.



Préparation des Pan Bagnats par les Chasseurs pour le traditionnel Concours de boules carrées du 15 août.



Les chasseurs ont organisé leur premier repas de Noël dans le nouveau cabanon de chasse. La mairie a mis à leur disposition un terrain acquis depuis peu, pour édifier leur lieu de rencontre (mobil home démontable).

Ils ont passé un moment agréable tout en regardant la finale de la coupe du Monde

Cela s'est passé au village en 2022

Journée nettoyage du Canal

Le 28 mai, la municipalité a organisé traditionnel nettoyage annuel du canal de l'Adous. Nous remercions tous les participants. Une collation a été offerte à l'issue de cette matinée de travail. Nous avons pu déguster pizza — quiches — pissaladières — pan bagna et tartes, élaborés par la boulangerie de l'Ablé.



REPAS DE NOEL DES ANCIENS ORGANISE PAR LE CCAS LE SAMEDI 17 DECEMBRE 2022



Cette année, nous avons pu renouveler le traditionnel repas des anciens et inaugurer la salle polyvalente. Une cinquantaine de personnes étaient réunies autour d'un délicieux repas préparé par « Le Crystal » traiteur à CARROS. Les personnes âgées de 80 ans et plus ont eu le choix entre le repas et le panier de Noël. 7 paniers ont été distribués. Nous regrettons que certaines personnes n'aient pas pu se joindre à nous ou se soient désistées au dernier moment.

Le Conseil d'administration a décidé de fixer les conditions pour être éligibles au 3^{ème} Âge.

Être âgé de 62 ans dans l'année et plus

Être Résident sur la commune ou être inscrit au rôle des taxes foncières (propriétés bâties) au 1^{er} janvier de l'année et être électeur sur la commune.

Nous espérons que vous comprendrez tous cette décision.

NOEL DES ENFANTS LE DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022

Le CCAS a pu de nouveau organiser le Noël des enfants de la commune. Les enfants ont assisté à un spectacle de Noël donné par la Compagnie Dessous de Scène qui a été apprécié par les petits et les grands, à la distribution de jouets par le Père Noël et au goûter.

Nous regrettons que seulement 15 enfants aient assisté à cette journée, alors que 52 enfants entre 0 et 12 ans y étaient conviés. Il en est de même pour la distribution des chèques cadeaux (30 €uros par enfant) ; 10 enfants ne les ont pas retirés.

Nous pensons pour l'année prochaine revoir le fonctionnement et l'organisation de cette journée.

